Bureau du Comité directeur sur les médias et sa société de l'information - CDMSI-BU

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

19 avril 2022 CDMSI-BU(2022)01

Rapport de la 22eme réunion (7 avril 2022)
Réunion tenue par vidéoconférence

1. Ouverture de la réunion

Le président du CDMSI, M. Taavo Lumiste, a ouvert la réunion. Tous les membres du Bureau étaient présents, la répartition par sexe étant de deux femmes (30%) et cinq hommes (70%). La liste des participants figure à l'annexe 2.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Les membres du Bureau ont adopté l'ordre du jour de la réunion (annexe 1) et ont convenu de changements mineurs dans l'ordre des travaux.

3. Liberté d'expression en période de conflit et d'agression

M. Patrick Penninckx, Chef du Département de la Société de l'Information, a informé le Bureau des mesures prises par le Conseil de l'Europe en relation avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris du soutien de l'Organisation à l'Ukraine, et a expliqué les conséquences de la cessation de l'appartenance de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe (comme indiqué dans la Résolution CM/Res(2022)3 du Comité des Ministres du 23 mars 2022), en particulier en ce qui concerne le fonctionnement des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe et de leurs organes subordonnés et les sièges vacants créés dans les comités d'experts du CDMSI à la suite de la cessation de l'appartenance de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe. Il a également attiré l'attention du Bureau sur l'importance d'une action prompte et coordonnée du CDMSI et de son Bureau en réponse à la situation actuelle, en particulier - l'importance de s'assurer que les comités d'experts subordonnés au CDMSI sont dotés des ressources humaines nécessaires à leur travail.

Le Bureau a noté avec regret que pour le poste vacant au sein du MSI-RES, aucun candidat n'a été soumis par les Etats membres dans les délais et que les élections n'ont donc pas pu avoir lieu, tandis que les élections au MSI-SLP, où deux candidatures ont été soumises par les Etats membres, ont échoué faute de quorum. Après une discussion, le Bureau a chargé le Secrétariat :

- d'envoyer un message à tous les membres du CDMSI afin de confirmer leur appartenance au CDMSI, le détenteur de droits de vote pour chaque Etat membre et de mettre à jour la liste de diffusion, avant le 20 avril 2022 ;

- à partir du 20 avril 2022, sur la base de la liste actualisée, de procéder aux élections pour pourvoir les sièges vacantes au sein du MSI-RES et du MSI-SLP, la date limite étant le 4 mai 2022.

Le Bureau s'est félicité, à cet égard, de la page web spéciale développée par le secrétariat sur la liberté d'expression en temps de conflit - Freedom of expression in times of conflict (coe.int) - ainsi que du webinaire Mariupol : Testimony of a journalist (Témoignage d'Anna Murlykina rédactrice en chef de CitySites Network), tenu le 31 mars 2022.

4. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI. Perspectives pour les travaux futurs

Le Secrétariat a informé le Bureau sur les points suivants :

- l'adoption récente par le Comité des Ministres de :
 - Recommandation CM/Rec(2022)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable á un journalisme de qualité à l'ère du numérique,
 - Recommandation CM/Rec(2022)11 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication,
 - Recommandation CM/Rec(2022)12 du Comité des Ministres aux États membres sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales,
 - Recommandation CM/Rec(2022)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression ;
- l'état d'avancement du projet de recommandation du Comité des ministres sur la lutte contre le discours de haine et de son projet d'exposé des motifs, en instance devant le Comité des ministres et faisant l'objet de négociations, dont l'adoption est prévue le 19 avril 2022 ;
- les suites données aux décisions de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information (en particulier, outre la finalisation par le CDMSI et l'adoption par le Comité des ministres des recommandations susmentionnées, l'élaboration d'un concept de campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes et les mesures visant à renforcer la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec (2016)4) ;
- l'état actuel en ce qui concerne la Convention européenne sur la télévision transfrontière (CETT) ;
- le projet Metaverse de META et son impact potentiel sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Après avoir discuté de manière approfondie les questions ci-dessus, le Bureau :

- a pris note de l'adoption par le Comité des ministres des documents élaborés par le CDMSI au cours des années précédentes et a conseillé d'encourager les États membres à traduire ces textes dans leurs langues nationales ;
- s'est félicité de la préparation par le Secrétariat d'un projet de questionnaire visant à collecter les bonnes pratiques pour l'extension du Guide de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2016)4 et a chargé le Secrétariat de faire circuler le questionnaire parmi tous les membres du CDMSI pour qu'ils apportent leur contribution avant le 1er juin 2022 ;
- ont convenu que, dans les circonstances actuelles, la CETT et les perspectives de sa révision méritent une discussion au sein du CDMSI et ont chargé le Secrétariat d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la 21e réunion plénière du CDMSI et de préparer un projet de document conceptuel sur le sujet. Ils ont également invité le Secrétariat à mettre en place un groupe de réflexion composé de 4 à 5 membres du CDMSI afin de poursuivre le travail sur le document conceptuel, en vue de le finaliser pour discussion lors de la prochaine réunion plénière du CDMSI ;

- ont pris note du document d'information "L'impact des métaverses sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit" préparé par le Secrétariat et, rappelant le rôle directeur du CDMSI, sont convenus que l'émergence de projets de réalité immersive dans l'espace numérique exigeait une attention accrue de la part du CDMSI et du Conseil de l'Europe. Ils ont chargé le Secrétariat de mettre ce point à l'ordre du jour de la 21e réunion plénière du CDMSI et d'inviter les représentants de META pour un échange de vues avec le CDMSI.

En outre, conformément à la mission confiée par le CDMSI lors de sa 20e réunion plénière et sur la base des candidatures soumises, le Bureau a nommé :

- Mme Malgorzata Pek en tant que rapporteur sur l'égalité des sexes pour le CDMSI,
- M. Marius Jiţea et Mme Maja Zaric, respectivement rapporteurs pour les droits des jeunes et des enfants,
- M. Thomas Schneider (Suisse), en tant que personne de liaison du CDMSI avec le CAI.

Le Bureau a également souligné que les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les autres rapporteurs sur les questions transversales devraient être conscients qu'en remplissant ce rôle, ils ne représentent pas les gouvernements respectifs, mais le CDMSI, auquel ils sont censés faire rapport, et qu'ils devraient être guidés par les perspectives intégrées respectives du Conseil de l'Europe.

5. Tour de table - développements spécifiques à chaque pays

Les membres du Bureau ont partagé des informations sur les développements spécifiques aux pays suivants, pertinents pour le CDMSI :

- en Estonie, une plateforme MIL (éducation aux médias et à l'information) a été mise en place ; des mesures visant à contrer la désinformation sont prises conformément à la politique de l'UE ; pour les réfugiés ukrainiens, les médias donnent accès aux nouvelles ukrainiennes, ainsi qu'aux nouvelles estoniennes traduites en ukrainien ;
- en Serbie - un travail conséquent dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information (MIL) est en cours. La MIL est mentionnée dans quatre lois ; des manuels sur la MIL pour l'administration publique et pour l'enseignement pré-universitaire sont disponibles, ce dernier étant également traduit en albanais et en hongrois ; des manuels sur la MIL pour d'autres groupes cibles (par exemple, pour les communautés d'affaires) sont en préparation. Une campagne médiatique sur la MIL et une série de formations MIL seront organisées dans les années à venir. De plus, une évaluation des compétences en matière de MIL et des besoins des acteurs des médias est en cours en coopération avec l'OSCE.
- en Roumanie - débat public en cours concernant l'ingérence dans le travail d'un journaliste indépendant en raison de son enquête sur la véracité du PHD du Premier ministre.

6. Réglage standard

6.1. Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF)

Le Secrétariat a informé le Bureau de la première réunion du MSI-INF (15-16 mars 2022, par vidéoconférence).

Lors de la réunion, le Comité d'experts a élu Mme Elizabeth Lambert (Royaume-Uni) comme présidente et M. Hrvoje Lisičar (Croatie) comme vice-président. Mme Malgorzata Pek (Pologne) a été nommée rapporteuse pour l'égalité des sexes.

Le MSI-INF a également discuté et s'est mis d'accord sur le champ d'application et la structure de la *note d'orientation sur la lutte contre la diffusion de fausses informations et de désinformations en ligne par le biais de solutions de vérification des faits et de conception de plateformes dans le respect des droits de l'homme*.

Le MSI-INF a estimé que la note d'orientation devrait viser à être aussi concrète que possible, tout en notant l'importance de fournir le contexte et l'historique du défi complexe en question. Il a donc été convenu de compléter la future note d'orientation par un exposé des motifs en tant qu'outil d'aide à l'interprétation. M. Ronan Ó Fathaigh, Mme Sophie Lecheler et M. Cristian Vaccari ont été désignés comme rapporteurs pour le projet de note d'orientation et son exposé des motifs. Le MSI-INF a également convenu de la feuille de route des futurs travaux, avec comme objectif de finaliser le projet de note d'orientation d'ici décembre 2023.
Le Comité d'experts tiendra sa deuxième réunion sur les 5 et 6 octobre 2022.

6.2. Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

Le Secrétariat a informé le Bureau de la première réunion de la MSI-RES (31 mars - 1er avril 2022, tenue dans le format hybride).
Lors de la réunion, le comité d'experts a élu M. Ramón Salaverría (Université de Navarre, Espagne) comme président et M. Manuel Puppis (Université de Fribourg, Suisse) comme vice-président. Mme Ludmila Andronic (Université d'État de la République de Moldavie) a été nommée rapporteur pour l'égalité des sexes.
Le MSI-RES est chargé de préparer deux documents d'ici à la fin de 2023 : un projet de *lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle (IA), pour le journalisme/par les journalistes* et des *bonnes pratiques pour un financement durable des médias*.
Les lignes directrices seront rédigées par Mme Natali Helberger (Université d'Amsterdam, Pays-Bas) et M. Richard Fletcher (Reuters Institute of the Study of Journalism, Royaume-Uni) et se concentreront sur les médias d'information, en formulant des orientations à la fois pour les journalistes en tant que producteurs d'informations et, dans une perspective plus large, pour le journalisme en tant que bien public et secteur industriel. Les rapporteurs s'appuieront sur plusieurs instruments existants du Comité des ministres et aligneront les approches sur celles décrites dans l'instrument juridique sur le développement, la conception et l'application des systèmes d'intelligence artificielle actuellement élaboré par le Comité sur l'intelligence artificielle. Les lignes directrices s'adresseront principalement aux États et au secteur des médias et engloberont le cycle de vie de l'IA tel qu'il est appliqué aux processus de la chaîne d'approvisionnement des médias, à savoir la collecte, la production, la diffusion et l'utilisation des informations.
Les bonnes pratiques pour un financement durable des médias seront rédigées par Mme Elda Brogi (Institut universitaire européen de Florence, Italie) et Mme Helle Sjøvaag (Université de Stavanger, Norvège) et comprendront des références aux normes pertinentes, définiront les défis persistants et analyseront certains des modèles et schémas de financement existants, en explorant leur impact et leur potentiel à être multipliés dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe.
Le comité d'experts tiendra sa deuxième réunion les 29 et 30 septembre 2022.

6.3 Comite d'experts sur les poursuites strategiques contre la participation publique

Le Secrétariat a informé le Bureau de la première réunion du MSI-SLP (4-5 avril 2022, tenue en format hybride). Lors de cette réunion, le Comité d'experts a élu Mme Karmen Turk (Estonie) comme présidente du MSI-SLP et M. Željko Martyn Sampor (République slovaque) comme vice-présidente. Mme Evelyn Borg Costanzi a été nommée Rapporteur pour l'égalité des sexes.

Le MSI-SLP a également discuté et convenu du champ d'application et des questions en suspens à traiter par le *projet de recommandation sur les poursuites stratégiques contre la participation publique*.
Le MSI-SLP a estimé que le projet de recommandation devrait viser à renforcer les normes applicables existantes de la Cour européenne des droits de l'homme et disponibles dans d'autres instruments pertinents du Conseil de l'Europe, tout en notant l'importance de fournir des orientations aux États membres sur les mesures nécessaires pour traiter spécifiquement les SLAPP et soutenir les cibles. Il a donc été convenu de compléter le futur projet de recommandation par un exposé des motifs en tant qu'outil de soutien interprétatif. Mme Flutura Kusari et M. Tarlach McGonagle ont été désignés comme rapporteurs pour le projet de recommandation et son exposé des motifs. Le MSI-SLP a encore discuté de la feuille de route, en vue de finaliser le projet de recommandation d'ici la fin 2023.

Le comité d'experts tiendra sa deuxième réunion les 18 et 19 octobre 2022.

Après une discussion sur les points 6.1, 6.2 et 6.3 de l'ordre du jour, le Bureau s'est déclaré satisfait des progrès réalisés jusqu'à présent et des feuilles de route convenues par les trois comités d'experts et a chargé le Secrétariat :

- d'inscrire les points respectifs à l'ordre du jour de la 21e réunion plénière du CDMSI et d'assurer la coordination et l'échange d'informations entre les trois comités d'experts.

7. La gouvernance numérique

7.1 Échange de vues avec l'Ambassadeur Rasmus Lumi, TC-INF

L'Ambassadeur Rasmus Lumi, Coordinateur thématique sur la politique d'information (TC-INF) du Conseil de l'Europe, a informé le Bureau de ses récents travaux, en particulier de la dernière réunion du TC-INF qui s'est tenue le 8 février 2022 et qui a abordé les questions suivantes :

- l'Agenda numérique du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 "Protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit dans l'environnement numérique" - actuellement en discussion au Comité des Ministres, certaines questions étant soulevées concernant sa mise en œuvre (durée, financement et répartition des tâches, y compris les rapports). Les délégations au Comité des Ministres devaient fournir des commentaires écrits au Secrétariat, en vue de la finalisation du document pour adoption par le Comité des Ministres ;
- le partenariat du Conseil de l'Europe avec les sociétés Internet - sur la base de l'échange de vues qui s'est tenu avec les 26 partenaires les 4 et 5 février 2022, un plan de travail sur les activités de coopération pour la prochaine période biennale est actuellement en cours d'élaboration par le Secrétariat. Récemment, la Chambre de commerce, le groupe LEGO et Thales sont devenus de nouveaux membres, tandis que l'accord de partenariat avec la Sberbank a été résilié le 4 mars 2022, à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine ;
- l'état d'avancement des travaux du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle - un groupe de coordination sur l'IA a été mis en place pour assurer une coordination continue des travaux sur l'IA entre les différents secteurs de l'Organisation. Le groupe a tenu sa première réunion le 10 janvier 2022 ;
- Derniers développements concernant la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø) - la 1ère réunion de la Consultation des Parties s'est tenue le 29 novembre 2021. Lors de sa 2ème réunion du 31 mars 2022, la Consultation des Parties a élu les membres du Groupe Info Accès chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention par les Parties. Récemment, l'Espagne et l'Albanie ont signé la Convention de Tromsø.

Après un échange de vues avec l'ambassadeur Lumi sur les questions énumérées ci-dessus, le Bureau :

- s'est félicité des progrès accomplis concernant l'Agenda numérique du Conseil de l'Europe pour 2022-2025, a souligné l'importance de ce document pour le CDMSI et a invité le Secrétariat à tenir le CDMSI dûment informé des développements ultérieurs ;
- a rappelé la pertinence de la Convention de Tromsø pour les travaux du CDMSI et a conseillé d'encourager les États membres à envisager l'adhésion à cette convention.

7.2 Informations sur les derniers développements dans le travail de l'ICA

M. Thomas Schneider (Suisse) a informé le Bureau que lors de la réunion du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), qui s'est tenue du 4 au 6 avril 2022 à Rome, il a été élu Président du CAI. Les discussions de la 1ère réunion du CAI ont porté sur la nature du cadre juridique relatif au développement, à la conception et à l'application de l'intelligence artificielle que le CAI est chargé d'élaborer, ainsi que sur les méthodes et le calendrier de travail. Un premier projet sera discuté lors de la deuxième réunion du CAI en septembre 2022 (date à confirmer). Dans ses travaux, le CAI s'appuiera sur les "Éléments possibles d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit" préparés par le CAHAI.
Concernant la nomination de M. Thomas Schneider comme personne de liaison du CDMSI avec le CAI, le Bureau a rappelé que ce rôle consiste à faciliter la coordination entre les deux comités et a souligné l'importance d'un échange régulier d'informations.

7.3 Participation du Conseil de l'Europe aux événements relatifs à la gouvernance numérique (EuroDIG, IGF et autres)

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la participation du Conseil de l'Europe à l'organisation de l'EuroDIG 2022 (20-22 juin 2022, Trieste et en ligne) et les préparatifs pour la participation au FGI 2022 (Addis Abeba et en ligne, dates à confirmer).

8. Informations sur les derniers développements des travaux du Conseil de l'Europe en matière de protection des données.

Le Bureau a pris note des informations fournies par Mme Isabelle Servoz-Gallucci, Chef de l'Unité Protection des données - Secrétaire du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) . La Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Protocole d'amendement STCE n°223, également connue sous le nom de Convention 108+) a atteint 44 signatures et 17 ratifications. Le Bureau du T-PD a tenu sa dernière réunion du 23 au 25 mars 2022. Le T-PD est en train de finaliser le projet de lignes directrices sur l'identité numérique (dont l'adoption est prévue en juin 2022). Il est en train de mettre à jour les clauses contractuelles types et travaille sur les échanges interétatiques de données à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et à des fins fiscales ; a commencé à travailler sur l'interprétation de l'article 11 de la Convention 108+ ; a été chargé par l'administration du Conseil de l'Europe de fournir un avis sur le projet de règlement de l'Organisation sur la protection des données à caractère personnel (adoption par le Comité des ministres prévue en mai 2022). L'Organisation des États américains (OEA) a demandé le statut d'observateur auprès du T-PD.

9. Information sur les derniers développements des travaux du Conseil de l'Europe intéressant le CDMSI (planification de la prochaine réunion plénière du CDMSI).

9.1. Informations sur les derniers développements dans le travail de coopération sur la liberté d'expression

M. Shahin Abbasov, Division de la coopération sur la liberté d'expression, a informé le Bureau des derniers développements dans le travail de coopération, en mettant l'accent sur les activités en cours et prévues en relation avec l'agression russe en Ukraine.
Auparavant, les projets de coopération en Ukraine ont été parmi les plus actifs et les plus réussis. Depuis le 24 février 2022, la mise en œuvre des projets en cours en Ukraine a été suspendue. Dans le même temps, 100 000 euros ont été alloués sur le budget ordinaire du Département de la société de l'information pour soutenir le secteur des médias en Ukraine. Sous ce titre, entre autres, le Conseil de l'Europe prévoit (sous réserve de l'approbation du gouvernement ukrainien) de soutenir la relocalisation du radiodiffuseur public de Kiev à Lviv et de fournir des recommandations et une assistance aux régulateurs. Sur la base des demandes d'assistance urgentes reçues, une évaluation des besoins a été réalisée et un ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine a été compilé (qui sera lancé en avril 2022). Sur la base des décisions de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, un ensemble de mesures pour la période d'après-guerre est en préparation.
En outre, en République de Moldova, une formation a été organisée sur la lutte contre les discours de haine et le désordre de l'information et des avis juridiques sur le projet législatif relatif à la crise militaire en Ukraine ont été fournis.
Le 1er janvier 2022, le Conseil de l'Europe a lancé un nouveau projet en République de Moldova sur le "Soutien au pluralisme des médias et à la liberté d'expression en République de Moldova", qui sera mis en œuvre de janvier 2022 à juin 2024. De nouveaux projets de coopération en Azerbaïdjan et en Arménie sont en préparation.

9.2. Mise en œuvre des cours en ligne HELP liés à la liberté d'expression dans les États membres

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sous forme écrite.

9.3. Informations provenant des institutions et organes du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat recueille des informations auprès des institutions et organes du Conseil de l'Europe sur leurs travaux présentant un intérêt pour le CDMSI. Toutes les informations recueillies seront communiquées au CDMSI lors de sa 21ème réunion plénière.

9.4. La Task-Force du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les travaux en cours de la Task-Force du Secrétariat du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression. Conformément à son mandat, la Task-Force prépare également les rapports réguliers de la Secrétaire Générale au Comité des Ministres sur les questions d'actualité liées aux médias et à la liberté d'expression. Le dernier rapport *Tendances actuelles des menaces à la liberté d'expression : interférence avec la couverture d'événements publics, interdictions de diffusion et poursuites stratégiques* - SG/Inf(2021)36 a été bien accueilli par le Comité des Ministres. Le 7 février 2022, la Task Force a tenu sa troisième réunion et a identifié l'expression politique, les femmes journalistes, d'autres aspects de la radiodiffusion publique, la transparence de la propriété des médias comme des thèmes possibles pour les futurs rapports de la Secrétaire Générale.

Sur les points 8 et 9, le Bureau :

- a exprimé sa forte appréciation et son soutien aux activités en cours et prévues concernant l'agression russe en Ukraine ;
- a chargé le Secrétariat d'inscrire les points respectifs à l'ordre du jour de la 21ème réunion plénière du CDMSI et de vérifier la possibilité d'inviter la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, des représentants d'autres entités, organes et institutions pertinents du Conseil de l'Europe, ainsi que des représentants d'autres organisations internationales pour un échange de vues.

10. Participation à des événements passés et futurs

M. Taavo Lumiste, Président du CDMSI, a informé le Bureau de ses interventions

- aux premières réunions du MSI-INF, du MSI-RES et du MSI-SLP et de sa récente participation à un échange de vues avec le Bureau du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance - CDDG (25 mars 2022, avec également la participation de Mme Inge Welbergen et de M. Thomas Schneider) ;
- dans le cadre du dialogue politique de haut niveau entre les Nations Unies et l'Union européenne sur la sécurité des journalistes et la liberté des médias (24 février 2022) ;
- à la conférence intitulée "La démocratie dépend du maintien de l'intégrité de l'information" (23 mars 2022, co-organisée par la Représentation permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe et le Consulat général des États-Unis d'Amérique à Strasbourg) ;
- dans l'événement en ligne "Mariupol : témoignage d'un journaliste" (31 mars 2022, co-organisé par le Conseil de l'Europe et le Groupe d'amis sur la sécurité des journalistes et la liberté des médias).

Le Bureau a également pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la troisième conférence mondiale pour la liberté des médias (Tallinn, 9-10 février 2022), la conférence "Free European Media " à Gdansk (17-18 mars 2022) ; l'événement " Francophonie le direct " (30 mars 2022, organisé par l'*Organisation internationale de la francophonie* et *la plateforme des initiatives francophones de lutte contre la désinformation* (ODIL)) ; sur la prochaine conférence "La liberté d'expression dans le discours politique" (28-29 avril 2022, co-organisée par le Conseil de l'Europe et l'Université de Genève) ; sur la conférence prévue qui sera co-organisée par le Conseil de l'Europe et l'UER (EBU) sur le rôle des médias de service public (date et lieu à confirmer).

11. Questions diverses

Ayant dûment considéré l'allègement général des restrictions liées au COVID à travers l'Europe, le Bureau a chargé le Secrétariat de prendre des dispositions pour que la 21eme réunion plénière du CDMSI soit tenue en format hybride (à Strasbourg et en ligne). Ils sont également convenus :

- de tenir une réunion informelle du Bureau à la mi-mai 2022 pour entendre une mise à jour du groupe de réflexion sur la CETT et pour discuter de toute question en suspens ;
- de tenir la 23e réunion du bureau du CDMSI le 3 novembre 2022, qui sera précédée d'une réunion informelle du bureau à la mi-septembre 2022.

Pour la 22ère réunion plénière du CDMSI, le Bureau a conseillé la semaine du 21 au 25 novembre 2022.

Annexe 1

Agenda

22ème réunion du Bureau du CDMSI

7 avril 2022, en ligne

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. La liberté d'expression en période de conflit et d'agression

4. **Suivi des travaux antérieurs du CDMSI. Perspectives pour les travaux futurs**

5. Tour de table - développements spécifiques au pays

6. Réglage standard

6.1 Comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF)

6.2 Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

6.3 Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la participation publique (MSI-SLP)

7. Gouvernance numérique

7.1 Échange de vues avec l'Ambassadeur Rasmus Lumi, TC-INF

7.2 Informations sur les derniers développements dans le travail de l'ICA

7.3 Participation du Conseil de l'Europe aux événements relatifs à la gouvernance numérique (EuroDIG, IGF et autres)

8. Informations sur les derniers développements des travaux du Conseil de l'Europe en matière de protection des données

9. Informations sur les derniers développements des travaux du Conseil de l'Europe intéressant le CDMSI (planification de la prochaine réunion plénière du CDMSI).

9.1 Information sur les derniers développements dans le travail de coopération sur la liberté d'expression

9.2 Mise en œuvre des cours en ligne HELP liés à la liberté d'expression dans les Etats membres

9.3 Informations des institutions et organes du Conseil de l'Europe

9.4 La Taskforce du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression

10. Participation à des événements passés et futurs

11. Autres affaires

Annexe 2

Liste des participants
22ème réunion du Bureau du CDMSI
7 avril 2022, en ligne

Membres du Bureau
M. Taavo Lumiste, Estonie (Président)
Représentant permanent adjoint
Représentation permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Inge Welbergen, Pays-Bas (Vice-présidente)
Juriste - Médias
Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
Direction générale de la culture et des médias - Médias et industries créatives

M. Emir Povlakic, Bosnie-Herzégovine
Chef des services audiovisuels et médias
Agence de régulation des communications

M. Marius Jitea, Roumanie
Gestionnaire public
Secrétariat général du gouvernement de la Roumanie

Mme Maja Zaric, Serbie
Chef de l'unité "Coopération internationale
Ministère de la culture et des médias

M. Skender Adem, Slovénie
Sous-secrétaire
Ministère de la culture de la République de Slovénie

M. Thomas Schneider, Ambassadeur, Suisse
Directeur des affaires internationales
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM

Invités
Ambassadeur Rasmus Lumi, Estonie
Coordinateur thématique sur la politique d'information (TC-INF)

Secrétariat
M. Patrick Penninckx, Chef du département Société de l'information, Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Secrétaire du Comité directeur des médias et de la société de l'information (CDMSI) - Chef de la division Médias et Internet, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit

Mme Elena Dodonova, Secrétaire du Comité MSI-INF - Administrateur, Division Médias et Internet, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Urška Umek, Secrétaire de la Commission MSI-RES - Chef de l'Unité Médias, Division Médias et Internet, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de Droit

Mme Giulia Lucchese, Secrétaire du Comité MSI-SLP - Administrateur, Division Médias et Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Isabelle Servoz-Gallucci, Secrétaire du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) - Chef de l'Unité Protection des données, Département Société de l'information, Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit

M. Shahin Abbasov, administrateur, division de la coopération en matière de liberté d'expression , département de la société de l'information, direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit.

Mme Emma Gruden, Assistante, Division Médias et Internet, Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Mme Joanna Szelezniak, Assistante, Division Médias et Internet, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit